

La FNO a décidé de diffuser le document dans lequel le conseiller technique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche proposait la reconnaissance de notre formation au niveau Master.

Vous trouverez les extraits concernant uniquement la partie « reconnaissance de la formation », les autres parties étant consacrées à l'analyse plus poussée et plus technique du contenu même de notre maquette universitaire.

Le document en question est le relevé de conclusions établi à la suite de la réunion n°2 du 31 mars 2011 du groupe de travail Orthophonie, et qui s'est tenu au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rue Diderot à Paris.

Ce relevé de conclusions a été rédigé par les représentants de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGES-IP), et plus particulièrement par la Mission des formations de santé.

Il est important de noter que ce relevé de conclusions a été approuvé sans modifications de forme ou de fond, lors de la réunion suivante, datée du 9 mai 2011.

Les passages qui nous paraissent importants afin de mieux analyser les annonces ministérielles de ces derniers jours ainsi que leurs contradictions, aussi bien « politiques » que « théoriques » et de les comprendre, ont été surlignés en gras.

« Relevé de conclusions de la réunion du 31 mars 2011 »

La réunion est présidée par MM. François COURAUD et André NIEOULLON, conseillers scientifiques et de formation auprès du directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Participaient à la réunion :

- Anne DEHETRE, FNO
- Philippe PENIGAULT, FNO
- Muguette CARDONNET-CAMAIN, FNO
- Arielle ANCEL, FOF
- Jean-Paul HEITZ, FOF
- Edith PAUWELS-DOURDENT, FOF
- René DAUMAN, PU-PH ORL
- Serge BOBIN, PU-PH ORL
- Martine MIQUEL, PU-PH pédopsychiatre
- Françoise VALETTE, UNADREO
- Laura LICART, collègue français d'orthophonie
- Agnès BO, université de Lyon 1
- Paula DEI CAS, université de Lille
- Alain DEVEVEY, université de Besançon
- Annie EDERY, CPU
- Albane PEAUDECERF, FNEO
- Oriane GRACIANO, FNEO

- Gilles PREL, ministère de la santé, DGOS
- Stéphanie SARKIS, ministère de la santé, DGOS
- Françoise PROFIT, DGESIP A3

1- Approbation du relevé de conclusions du 27 janvier 2011

Le ministère de la santé rappelle ses observations transmises par mail en date du 18 février 2011. Gilles PREL (DGOS RH1) indique qu'il a transmis les propositions de modifications formulées au cours du groupe de travail au bureau DGOS RH2. Il appartient à ce bureau de se prononcer sur ces propositions.

Ci-dessous, extrait du mail à titre d'information :

« Suite à la réunion de réingénierie du 27 janvier :

1. Les demandes de modifications des référentiels d'activités et de compétences : ces derniers ayant été élaborés sous la responsabilité du bureau RH2 de la DGOS, vous voudrez bien adresser vos propositions de compléments à Mme Anne DARDEL car certains points nécessitent d'être explicités avant décision finale :

a. Sur le référentiel d'activités : acceptation de rajouter la voix, quant à « l'oralité », quelle différence avec « la voix » ?

b. sur le référentiel de compétences :

i. C2, p.5, point 4 : après projet thérapeutique rajouter « individuel et collectif » : ok

ii. C3, p. 8, point 3 : en place d'« apprécier » pour « Evaluer » et en acceptant la suppression de « thymique », nous vous proposons la formulation suivante :

Evaluer l'état affectif et émotionnel du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances en lien avec d'autres professionnels de santé

iii. C3, p. 9 : remplacer « entretien prothétique » par « entretien des prothèses » : OK

iv. C8, p.19, point 7 : remplacer « planifier » par « mettre en œuvre » : OK

Pour le point « a » et le point « ii » je vous remercie de transmettre vos remarques à Anne DARDEL. »

Anne DEHETRE (FNO) précise que les référentiels sont stabilisés mais n'ont volontairement pas fait l'objet de la part du groupe de travail réuni au ministère chargé de la santé, d'une validation définitive. Ils le seront à la fin de l'ensemble des travaux menés sur les référentiels.

S'agissant de la méthodologie de travail du groupe, le ministère chargé de la santé souhaite que les travaux se déroulent à partir des référentiels de compétence et d'activité.

François COURAUD indique que c'est la deuxième option prévue par le relevé de conclusion de la précédente réunion qui est privilégiée comme méthode de travail, à savoir : l'élaboration du référentiel de formation à partir du contenu actuel de la formation ; l'objectif étant de construire le nouveau référentiel de formation en accord avec les référentiels de compétences et d'activités transmis par le ministère de la santé.

Sous réserve des précisions susmentionnées, le relevé de conclusions est approuvé.

3- Examen des documents reçus sur le contenu de la formation

[...]

Gilles PREL relève que la méthodologie de la réingénierie ne consiste pas en un ajustement mais précisément en une reconceptualisation de l'ensemble de la formation. **Il indique qu'à ce jour, le ministère chargé de la santé ne s'est pas encore prononcé sur la délivrance du grade de licence ou de master à la formation d'orthophoniste.**

François COURAUD indique qu'au regard des référentiels de compétence et d'activité transmis par le ministère de la santé et au vu des discussions de la précédente réunion sur le contenu pédagogique de la formation, il apparaît que celle-ci correspond au grade de master.

La FNO se réjouit de la position du MESR et le remercie de cette annonce.

Elle souhaite à présent une réponse rapide du ministère de la santé.

André NIEOULLON indique que l'universitarisation de la formation est un des critères de la réingénierie ; or cette formation est déjà amplement universitaire comparativement à d'autres professions paramédicales.

[...]